

TRIBUNES .



Majorité municipale

Déclin en commun

Les JO nous aurons permis de vivre un été extraordinaire de rassemblement et de communion. Très loin des propos négatifs de ceux qui s'érigent en spécialistes en tout, toujours dans la critique.

Chacun pouvait espérer que cette période bénie d'unité nationale puisse durer autant que possible. Depuis hélas, les diviseurs coutumiers des fake news, de la désinformation, du mensonge, de la diffamation et de l'injure ont repris du service.

Seclin n'échappant pas à la règle, c'est au fond avec peu d'étonnement que j'ai pu constater que Seclin en commun réutilisait ces bonnes vieilles méthodes. Car depuis près de 20 ans que je suis engagé dans la vie Seclinoise, que n'ai-je pas dû essuyer de propos en tout genre, de calomnies, de rumeurs, de malhonnêteté intellectuelle.

20 ans que je les côtoie et que je ne connais que trop bien leurs pratiques. Salir par tout moyen, inscrire le doute dans l'esprit des Seclinois. Je connais la recette par cœur. Celle de ceux qui conscients de leur déclin usent de tous les moyens pour rester ou revenir au pouvoir.

La génération qui succède à l'ancienne est déjà parfaitement formatée.

À plusieurs reprises déjà, il m'aura fallu appeler le chef de groupe de l'opposition pour l'alerter de la rédaction de tribunes diffamatoires et injurieuses. Celui-ci les modifiait comme un aveu de rédiger des mensonges en toute conscience.

Côté désinformation et contrevérité, tout y passe, l'illégalité prétendue de notre bilan, le malaise des agents en Mairie, le sacrifice de la culture, la fermeture de services publics dont l'Office de Tourisme, l'absence d'écoute des associations,...

Tout y passe, alors que sur chacun de ces sujets, les règles de droit, les chiffres, la réalité du terrain démontrent le contraire.

Lorsque les vérités sont réaffirmées en Conseil Municipal, l'objectif est alors de me couper la parole pour quitter la séance.

La liberté de parole n'est pas un droit offert pour dire tout et n'importe quoi. Elle signifie que la parole est précieuse et que l'expression se doit d'être juste et vraie.

Alors dans ce contexte où l'objectif de certains est de mettre le doute, j'en appelle à l'intelligence des Seclinois et à leur capacité à juger notre action sur des actes, non sur des rumeurs de comptoir.

En politique, comme dans tout autre domaine, il est indispensable d'adopter des règles de vérité et de sincérité.

**François-Xavier Cadart
Maire de Seclin**



Minorité municipale

Inquiétudes sur les priorités budgétaires de la majorité.

Le Conseil Municipal a la liberté d'augmenter les tarifications des services publics sur sa commune. Certes, mais faut-il pour autant prendre cette décision ? Le groupe Seclin en Commun s'est opposé à toutes les augmentations des tarifs qui se succèdent depuis le début du mandat de Monsieur Cadart : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueils de loisirs, séjours de vacances, piscine, pratique musicale au CMEM.

Pour nous, élu.e.s de Seclin en Commun, les services publics ne peuvent pas être apparentés à des services marchands, répondant aux lois du marché et à une logique d'« utilisateur-payer » comme l'a affirmé Monsieur Cadart en conseil municipal.

Pourquoi ?

Parce qu'un.e élu.e de la République doit, à notre sens, améliorer l'accessibilité de tous au service public.

Le service public, à notre avis, doit s'adapter aux besoins et à la réalité des usagers, c'est-à-dire à une situation où l'inflation oblige les Seclinois.es à restreindre leur budget. Dès lors, comment peut-on leur demander de payer davantage pour accéder aux services de leur commune ?

Les Seclinois.es ciblé.e.s par ces augmentations sont avant tout les familles avec des enfants, des parents qui ont besoin des services publics pour déléguer l'éducation de leur.s enfant.s lorsqu'ils.elles travaillent. Ces mêmes familles fréquentent la piscine et/ou le CMEM. Toutes hausses de tarifs cumulées, leur budget est sérieusement grevé.

Les classes moyennes sont une fois encore les plus touchées par les augmentations !

Monsieur Cadart avait pourtant promis durant sa campagne de ne pas augmenter les tarifs du secteur éducatif...

Les élu.e.s du groupe Seclin en Commun sont également inquiet.e.s quant au coût final de la réfection de la salle des fêtes qui devrait frôler les 9 000 000 euros, et ce sans compter les coûts annexes (fouilles archéologiques, tracteurs loués, accès provisoire à la Maison France Services...). Nous sommes d'autant inquiet.e.s que nous ne connaissons toujours pas le montant exact des subventions allouées à ce projet, dans un contexte de rigueur budgétaire annoncée par le gouvernement qui affectera les dotations aux collectivités locales et territoriales !

Donc, OUI, le groupe Seclin en Commun n'approuve pas les choix budgétaires de la majorité et les trouve préoccupants pour l'avenir.

**Rachel Pellizzari
Conseillère municipale
Groupe Seclin en commun**